



Conseil économique et social

Distr. limitée
1^{er} août 2023

Original : Français
Anglais, espagnol et français
seulement

Fonds des Nations Unies pour l'enfance

Conseil d'administration

Deuxième session ordinaire de 2023

5-8 septembre 2023

Point 4 a) de l'ordre du jour provisoire*

Descriptif de programme de pays

Togo

Résumé

Le présent descriptif de programme de pays pour le Togo est soumis au Conseil d'administration pour examen et adoption selon la procédure d'approbation tacite lors de la présente session. Il inclut une proposition de budget indicatif global d'un montant de 15 460 000 dollars à imputer sur les ressources ordinaires, dans la limite des fonds disponibles, et de 34 920 000 dollars à imputer sur les autres ressources, sous réserve de la disponibilité des contributions à des fins spéciales, pour la période allant de 2024 à 2026.

* E/ICEF/2023/24.

Note : La version française du présent document a été établie dans son intégralité par l'UNICEF.



Fondements du programme

1. En 2022, le Togo comptait environ 8,1 millions d'habitants¹, dont 51,3 % de femmes et 57,1 % de personnes vivant en milieu rural. Le pays a connu une croissance démographique annuelle moyenne de 2,3 % entre 2013 et 2022. Environ 23 % de la population sont des adolescents (jeunes de 10 à 19 ans), 46,6 % ont moins de 19 ans et 23 % sont âgés de 15 à 24 ans. D'ici à 2026, la population togolaise devrait atteindre les 8,7 millions, conformément à la croissance démographique moyenne.

2. Depuis 2017, le Togo accélère les réformes administratives et budgétaires, améliore la gouvernance du secteur public et cultive un climat favorable aux progrès sociaux. Après avoir ralenti en 2020 (2 %) à cause de la pandémie de maladie à coronavirus 2019 (COVID-19), la croissance économique a été estimée à 5,8 % en 2022. Elle devrait atteindre 6,6 % en 2023 et rester à ce niveau à moyen terme². En 2021, le déficit budgétaire restait élevé, à 4,6 % du produit intérieur brut (PIB), ce qui a entraîné une augmentation de la dette publique, qui est passée de 58,6 % du PIB en 2020 à 61,7 % du PIB en 2021. L'inflation était stable, à 4,5 %.

3. Les réformes publiques et l'amélioration de la croissance ont contribué à faire reculer la pauvreté monétaire, qui est passée de 53,5 % en 2017³ à 45,5 % en 2018-2019.⁴ Les enfants et les adolescents en sont les plus affectés (53 %). Les enfants sont aussi les plus touchés par la pauvreté multidimensionnelle (51 %)⁵ que la population générale (37,6 %)⁶. De manière générale, la pauvreté monétaire touche deux fois plus les habitants des zones rurales (58,8 %) que ceux des zones urbaines (26,5 %). Les régions des Savanes et de Kara, qui comptent respectivement 55,3 % et 49,6 % d'enfants⁷, sont caractérisées par les indicateurs sociaux les plus bas, des inégalités exacerbées et les plus fortes manifestations des changements climatiques (sécheresses et inondations)⁸. La région des Savanes subit également la crise du Sahel, qui entraîne des déplacements de population (essentiellement enfants et femmes).

4. Entre 2013 et 2019, les dépenses publiques annuelles étaient en moyenne de 6,4 % pour la santé, 20,6 % pour l'éducation, 4,5 % pour la protection sociale, 1 % pour la nutrition et 1,5 % pour l'eau et l'assainissement⁹. Les dossiers d'investissement réalisés en 2021-2022 ont montré que le budget accordé à la nutrition doit être doublé si l'on souhaite prendre en charge la moitié des enfants qui souffrent de malnutrition. Le budget accordé à l'éducation doit quant à lui augmenter de 71 % si l'on souhaite atteindre les objectifs sectoriels en matière d'accès, de qualité et d'équité.

5. Entre 2017 et 2021, le taux de mortalité des moins de 5 ans a baissé, passant de 71,2 à 62,6 pour 1 000 naissances vivantes, et la mortalité néonatale est passée de

¹ Sources des données sur la démographie : Institut national de la statistique et des études économiques et démographiques (INSEED), Perspectives démographiques du Togo 2011-2031, 2015 ; Banque mondiale, 2021.

² Fonds monétaire international, « Togo », 2023. Disponible à l'adresse suivante : www.imf.org/en/Countries/TGO (page consultée le 25 mai 2023).

³ INSEED, *Cartographie de la pauvreté*, 2017.

⁴ INSEED, Enquête harmonisée sur les conditions de vie des ménages 2018-2019.

⁵ UNICEF, Analyse du chevauchement des privations multiples, « Analysing Multidimensional Child Poverty in Togo », 2019.

⁶ Programme des Nations Unies pour le développement, *Human Development Report 2021/2022*, 2022. Disponible à l'adresse suivante : https://hdr.undp.org/system/files/documents/global-report-document/hdr2021-22pdf_1.pdf (page consultée le 25 mai 2023).

⁷ INSEED, *Enquête harmonisée sur les conditions de vie des ménages*, 2022.

⁸ Fonds vert pour le climat, « Strengthening the Climate Resilience of Vulnerable Communities in Togo », 2022.

⁹ Rapport de l'analyse complémentaire du budget de l'État axée sur les secteurs sociaux, 2013-2019.

36,7 à 24 pour 1 000 naissances vivantes¹⁰. La supplémentation annuelle en vitamine A d'environ 90 % des enfants de 6 à 59 mois et un taux d'allaitement maternel exclusif de 64,5 % y ont sans doute contribué. Le taux de mortalité des moins de 1 an est de 42 pour 1 000 naissances vivantes : 57 pour 1 000 naissances vivantes dans la région de Kara, 46 pour 1 000 naissances vivantes dans la région des Savanes, contre 30 pour 1 000 naissances vivantes à Lomé. La disponibilité des soins obstétricaux et néonataux en moins d'une heure atteint 55 % à Kara et 75 % dans la région des Savanes. Le recours tardif aux soins dans 72 % des cas de diarrhée, 61 % des infections respiratoires aiguës et 46 % des cas de fièvre s'explique par l'insuffisance des revenus et des connaissances des parents. Le manque d'infrastructures, de ressources humaines qualifiées, de moyens de maintenance et la faible qualité des chaînes d'approvisionnement alourdissent un peu plus ces taux de mortalité. Les autres déterminants du taux de mortalité des moins de 5 ans sont la malnutrition et l'accès insuffisant à l'eau potable et à l'assainissement. La proportion de la population ayant accès à une source d'eau améliorée à moins de 30 minutes du foyer est passée de 63,6 % en 2015 à 68,6 % en 2020. La pratique de la défécation à l'air libre est quant à elle passée de 48,5 % en 2015 à 45,2 % en 2020¹¹.

6. En 2022, la malnutrition chronique a augmenté dans la région Maritime (29,4 % contre 28,5 % en 2017). Entre 2017 et 2022, l'émaciation a aussi augmenté dans les régions Savanes (passant de 8,1 % à 9,8 %), Kara (passant de 6,5 % à 7,3 %) et Maritime (passant de 5,6 % à 9,2 %).¹² Les causes de la malnutrition sont les régimes alimentaires inadéquats, le manque de services de nutrition et la persistance de mauvaises pratiques d'hygiène et d'alimentation. En 2017, le taux d'allaitement exclusif était de 64,5 %, et seuls 18,6 % des enfants de 6 à 23 mois recevaient de la diversité alimentaire minimale.

7. Le Togo a enregistré entre 2013 et 2021 une forte progression des taux bruts de scolarisation des enfants à l'enseignement préscolaire (de 21,3 % à 42,2 %) et primaire (de 90,9 % à 119,5 %), avec une parité filles-garçons. Au niveau national, le taux d'achèvement du primaire est de 87 %, contre 77,7 % dans la région des Savanes et 72,1 % dans la région de Kara¹³. Les scores des élèves du cycle primaire en lecture (39 %) et mathématiques (37 %) sont inférieurs aux moyennes de l'Afrique francophone. Le pays manque de budget pour les infrastructures, les équipements ainsi que pour le recrutement et la formation des gestionnaires et enseignants. Deux écoles sur trois ne disposent pas d'un point d'eau, et une sur deux est privée de latrines. Le système éducatif n'est pas suffisamment préparé à faire face aux crises, malgré les efforts du Gouvernement. Le taux brut de scolarisation dans l'enseignement secondaire s'est amélioré, mais reste marqué par un fort taux d'abandon et des disparités entre les filles et les garçons. Dans les premier et second cycles du secondaire, le taux brut de scolarisation atteint respectivement 71,4 % et 28,3 % pour les filles, contre 81,9 % et 42,3 % pour les garçons. Les filles abandonnent en raison des normes sociales, des violences, des mariages et/ou des

¹⁰ INSEED, Enquête par grappes à indicateurs multiples (MICS6), 2017 ; Groupe interorganisations des Nations Unies pour l'estimation de la mortalité juvénile, *Levels and Trends in Child Mortality: Report 2021*. UNICEF, New York, 2022.

¹¹ Sources des données sur la défécation, les retards de croissance et la protection : INSEED, MICS6, 2017.

¹² UNICEF, enquête nutritionnelle SMART, 2022.

¹³ Toutes les données sur l'éducation proviennent des annuaires statistiques du Ministère des enseignements primaire, secondaire, technique et de l'artisanat (2019-2020) ; Programme d'analyse des systèmes éducatifs (PASEC) de la Conférence des ministres de l'éducation des États et gouvernements de la Francophonie (CONFEMEN), 2019, disponible à l'adresse suivante : <https://pasec.confemen.org> (page consultée le 26 mai 2023) ; et République du Togo, Fonds des Nations Unies pour l'enfance et Organisation des Nations Unies pour la science et la culture, *Analyse du secteur de l'éducation de la République togolaise*, 2019.

grossesses précoces. L'offre de l'enseignement technique et professionnel ne représente que 6 % des effectifs du secondaire.

8. Ces quatre dernières années, le pays a déployé des efforts pour améliorer la protection de l'enfance et harmoniser le cadre législatif et réglementaire avec les conventions et traités internationaux. Néanmoins, de nombreux enfants victimes, auteurs et témoins ne sont pas traités par le système judiciaire conformément aux dispositions légales prévues pour leur âge. Plus de 75 % des enfants subissent des violences physiques, et 21,4 % de ces cas sont graves. Environ 33 % des enfants sont impliqués dans un travail considéré dangereux et environ 25 % des femmes de 20 à 24 ans ont été mariées avant 18 ans. Plus de 38 % des enfants vivent séparés d'un ou des deux parents biologiques. Ces constats s'expliquent par l'insuffisance des services de protection de l'enfance, la faiblesse de la coordination intersectorielle, le fait que les parents, les tuteurs ou les enseignants n'ont pas connaissance des problèmes auxquels sont confrontés les enfants, l'insuffisance du budget alloué aux services de protection de l'enfance et la réduction du rôle protecteur des communautés. Les normes socioculturelles comme la discrimination fondée sur le genre et l'âge constituent d'autres facteurs des services de protection inadéquats pour les enfants¹⁴.

9. L'enregistrement des naissances à l'état civil s'élevait à 82,9 % en 2017, avec des disparités entre les milieux urbain (93,8 %) et rural (76,1 %) et entre les ménages pauvres (63,8 %) et riches (96,2 %).

10. L'engagement du Gouvernement a permis, avec l'appui des partenaires, de renforcer les capacités nationales de suivi des droits de l'enfant et les progrès vers la réalisation des objectifs de développement durable. En conséquence ont été produits des rapports à l'attention du Comité des droits de l'enfant et des examens nationaux volontaires.

11. Les enseignements tirés de la sixième évaluation du programme montrent que l'UNICEF dispose d'avantages comparatifs dans les domaines suivants : a) la coordination avec les institutions étatiques, qui est un facteur de pérennisation ; b) les approches intersectorielles comme l'interopérabilité des systèmes d'état civil et de santé pour améliorer le taux d'enregistrement des naissances ; c) l'approche communautaire pour la réalisation des droits de l'enfant ; d) la mise à l'essai et le passage à l'échelle de modèles innovants et de bonnes pratiques pour produire des changements durables ; e) les interventions axées sur les vulnérabilités, notamment l'absentéisme, les enfants en contact avec la loi, le mariage des enfants, les femmes enceintes vivant avec le VIH et l'inégalité de genre ; f) la riposte à la COVID-19 et la transition vers le nexus action humanitaire-développement-paix dans le contexte de la crise du Sahel.

12. Sur la base de ces analyses, les composantes du nouveau programme seront renforcées dans le cadre d'une approche orientée par les enseignements tirés et visant à promouvoir l'intersectionnalité, l'approche communautaire, le passage à l'échelle, les droits et les services en faveur des enfants et des adolescents, l'égalité de genre et la programmation informée par les risques.

Priorités du programme et partenariats

13. Le programme de pays 2024-2026 sera aligné sur la feuille de route du Gouvernement pour 2020-2025.

14. Le programme est aussi aligné sur le Plan stratégique de l'UNICEF pour 2022-2025, et dérive du le Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le

¹⁴ L'UNICEF au Togo, Analyse de situation des droits des enfants, 2022.

développement durable 2023-2026. Il est conforme à l'Agenda 2063 de l'Union africaine (L'Afrique que nous voulons), et a pour vision : « Chaque fille et chaque garçon au Togo vit dans une société plus résiliente, protectrice, équitable et inclusive, où les droits des enfants sont respectés et leur voix compte. » Ce programme a été élaboré sous le leadership du Gouvernement avec la participation des enfants, des adolescents, des jeunes, de la société civile et des entités des Nations Unies.

15. Guidée par les principes du nexus humanitaire-développement-paix et tenant compte de l'évolution de l'environnement local et international, la mise en œuvre du programme visera le changement des systèmes et des comportements et le passage à l'échelle des initiatives probantes. L'UNICEF s'attellera à transformer les acquis programmatiques du programme de pays 2019-2023 en résultats durables au profit des enfants et adolescents les plus vulnérables, en mettant l'accent sur les initiatives communautaires, la programmation informée par les risques, le renforcement des capacités institutionnelles et individuelles pour la résilience aux chocs, et les stratégies axées sur les adolescents. L'UNICEF mettra l'accent sur l'élargissement de l'espace budgétaire pour augmenter les investissements nationaux dans les secteurs sociaux. Il s'emploiera également à tirer parti des effets multiplicateurs des modèles réussis de participation du secteur privé.

16. La théorie du changement du programme de pays dispose que si les politiques publiques mobilisent et utilisent des financements en tenant compte des données probantes produites sur les disparités, si des services sociaux de qualité sont fournis de manière équitable aux enfants et aux adolescents, si les enfants, les adolescents, les familles et les communautés utilisent les services sociaux et participent à leur gestion, alors les enfants et les adolescents du Togo pourront jouir de leurs droits et participer au développement du pays.

17. Le programme de pays aura une portée nationale en ce qui concerne la production et l'utilisation de données probantes, le plaidoyer et le soutien aux politiques et stratégies créant un environnement favorable pour les enfants. Au niveau opérationnel, le programme donnera la priorité à la région des Savanes en raison des multiples défis auxquels elle fait face, notamment le taux de pauvreté très élevé et les retombées de la crise du Sahel. La région de Kara sera également ciblée en raison de son taux de pauvreté élevé et de sa proximité avec les Savanes. Ailleurs, l'UNICEF soutiendra les stratégies urbaines en matière de vaccination, de protection des enfants en situation de rue, de promotion de l'assainissement de base et de l'éducation de qualité dans les zones périurbaines.

Chaque enfant et adolescent survit et s'épanouit

18. Alignée sur la deuxième réalisation du Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable (ressources naturelles et changements climatiques) et la troisième (accès aux services sociaux de base), cette composante programmatique contribuera à l'élaboration et à la mise en œuvre des plans nationaux de développement sanitaire et relatifs à l'eau, l'assainissement et l'hygiène (EAH), garantissant un accès équitable des enfants aux services de santé, de nutrition, et EAH de qualité. L'appui de l'UNICEF servira à mettre au point des initiatives visant à renforcer l'accès des nouveau-nés, enfants et adolescents à ces services intégrés, ainsi que la résilience des communautés et des systèmes concernés.

19. La stratégie urbaine de vaccination permettra d'augmenter la couverture vaccinale à Lomé et Kara. Une attention sera accordée aux districts dont la couverture vaccinale est inférieure à 80 % et ceux déclarant des enfants n'ayant jamais été vaccinés. L'appui portera sur la création de stratégies avancées et efficaces, le suivi de la couverture vaccinale et des stocks de vaccins, et le renforcement des activités de recherche active des enfants jamais vaccinés, grâce à une approche de changement

social et comportemental s'attaquant aux obstacles socioculturels. En partenariat avec Gavi, l'Alliance du Vaccin et l'OMS, l'UNICEF multipliera ses activités de plaidoyer et d'aide à l'intégration des nouveaux vaccins contre les maladies de l'enfant, et poursuivra ses efforts en matière d'amélioration de la demande de services intégrés de vaccination systématique de routine.

20. L'UNICEF appuiera les approches multisectorielles à fort impact en matière de nutrition de l'enfant, notamment l'élaboration de normes et standards ; les approches innovantes (mesure du périmètre brachial, services EAH intégrés, compléments nutritionnels) ; la détection précoce et la prise en charge de la malnutrition aiguë ; et les interventions de lutte contre les carences en micronutriments, y compris chez les femmes enceintes/allaitantes et les adolescentes. L'approche holistique et multidimensionnelle intégrera les systèmes de santé, de nutrition, d'EAH et de protection en mettant l'accent sur le niveau communautaire. L'UNICEF appuiera la mise en œuvre de stratégies promouvant l'allaitement exclusif jusqu'à 6 mois et la diversité alimentaire chez les enfants de 6 à 23 mois. Il fournira en outre des fournitures et équipements de nutrition.

21. L'UNICEF aidera à mettre à l'échelle le modèle harmonisé pour les agents de santé communautaires en : a) encourageant le recrutement de personnel féminin ; b) plaidant pour un engagement continu des partenaires techniques et financiers en faveur du financement de la stratégie de santé communautaire couvrant la rémunération des agents de santé communautaire ; c) renforçant les stratégies innovantes (mentorat clinique pour les soins aux nouveau-nés) et efficaces (communautés amies des enfants, suivi en temps réel, etc.) pour atteindre les nouveau-nés, enfants, adolescents et femmes vulnérables ; et d) renforçant le partenariat avec le Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida et le Fonds mondial de lutte contre le sida, la tuberculose et le paludisme pour déployer à plus grande échelle les sites de diagnostic précoce et de prise en charge rapide du VIH pédiatrique et de prévention de la transmission du VIH de la mère à l'enfant.

22. L'UNICEF contribuera à la généralisation de l'accès aux services EAH en appuyant : a) le renforcement des mécanismes de coordination ; b) la révision des systèmes de suivi et d'évaluation du secteur ; c) l'actualisation des politiques sectorielles sur la base de données probantes, notamment pour le financement du secteur ; d) la documentation, la recherche et l'évaluation des initiatives de prestations de services pour repérer les modèles les plus innovants (partenariats, technologie, prestation de service) susceptibles d'être durables, d'un coût abordable, et efficaces pour atténuer les effets des changements climatiques et s'y adapter, pour pouvoir élaborer des preuves de concept et déployer ces interventions à grande échelle ; e) la participation des entreprises et des organisations de jeunes/adolescents. L'UNICEF contribuera à l'évaluation et au passage à l'échelle de ces modèles dans les régions de Kara, de Maritime, des Plateaux et des Savanes. Les liens multisectoriels seront renforcés aux niveaux communautaire et institutionnel à travers la mise en œuvre intégrée des interventions.

Chaque enfant et adolescent apprend et participe

23. Alignée sur la troisième réalisation du Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable, cette composante est bâtie sur les enseignements tirés de la crise de la COVID-19 et les recommandations des évaluations. Elle aidera le système éducatif à augmenter les opportunités d'apprentissage précoce, réduire les taux d'abandon, réintégrer les enfants et les adolescents déscolarisés et améliorer la pertinence et la qualité de l'enseignement et de l'apprentissage.

24. Pour augmenter la disponibilité de l'enseignement préscolaire, l'UNICEF appuiera : a) la production de données probantes pour sensibiliser les autorités et les partenaires à la nécessité de mobiliser plus de ressources pour l'extension des modèles rentables qui assurent une bonne transition vers l'enseignement primaire ; b) les formations initiales et continues des éducateurs, la construction et l'équipement des infrastructures scolaires, la mobilisation des communautés et le renforcement du mécanisme d'évaluation des apprentissages dans les zones d'intervention prioritaires.

25. L'UNICEF contribuera au renforcement du système éducatif pour promouvoir l'équité, la qualité des apprentissages, les performances des élèves et la résilience du système aux chocs et aux crises. L'UNICEF appuiera : a) le renforcement du système d'information et de gestion de l'éducation, la gestion et la qualité des apprentissages et la généralisation d'Edutrac ; b) la transformation numérique, l'innovation et les partenariats public-privé dans le domaine de la formation continue des enseignants et l'encadrement pédagogique ; c) l'élaboration et la mise en œuvre d'une stratégie nationale d'éducation inclusive ; d) la création d'une demande scolaire accrue des filles à travers un programme de transfert monétaire, le renforcement de l'offre de l'enseignement secondaire et une plus grande motivation des filles aux filières scientifiques ; e) un plaidoyer ciblé pour stimuler la scolarisation des filles, des enfants handicapés et vulnérables, et pour prévenir les violences en milieu scolaire et la promotion de la paix. Dans les zones d'interventions prioritaires, l'UNICEF fournira un soutien technique et financier sous forme de fournitures, de matériel, et d'équipements EAH. Il mettra l'accent sur la promotion de la santé et la gestion de l'hygiène menstruelle, particulièrement dans les écoles qui disposent de cantines. L'UNICEF collaborera avec le système des Nations Unies, l'Agence de coopération internationale de la République de Corée, le Gouvernement japonais, la Banque mondiale et l'Agence allemande de coopération internationale pour renforcer la résilience des systèmes éducatifs dans la région des Savanes et dans les zones périurbaines.

Chaque enfant est protégé contre la violence et l'exploitation

26. Alignée sur les réalisations 4 (accès aux services publics) et 5 (gouvernance) du Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable, cette composante du programme renforcera les systèmes aux niveaux national et communautaire pour protéger tous les enfants et adolescents contre les violences, abus, exploitations et pratiques néfastes, dans le contexte humanitaire-développement-paix, à travers un système intégré de protection de l'enfance offrant des services multisectoriels et interopérables (santé, action sociale, justice, sécurité). L'UNICEF contribuera au renforcement des capacités des enfants, familles et communautés pour les rendre plus résilients.

27. Le système de protection national sera renforcé à travers les actions suivantes : a) amélioration de la coordination intersectorielle ; b) renforcement des capacités en matière de budgétisation sensible à la protection et analyse des données ; c) réalisation d'études et d'enquêtes qui permettront d'appréhender l'ampleur des phénomènes de protection mal connus et d'identifier leurs déterminants structurels ; d) révision du système d'information de la protection de l'enfance ; e) création et utilisation de plateformes numériques interopérables entre les secteurs pour les services ; f) élaboration de stratégies de changement comportemental et social mettant l'accent sur les pratiques positives ; et g) extension de l'interopérabilité aux services de santé, et l'élargissement aux secteurs de la justice, de l'éducation et de l'action sociale.

28. Au niveau infranational, l'UNICEF appuiera : a) le renforcement des capacités du personnel des services sociaux, ainsi que des structures et mécanismes de

protection locaux afin qu'ils mènent des interventions complémentaires et intersectorielles ; b) le renforcement de l'interopérabilité entre les services d'état civil et les services de santé ; c) le renforcement des réseaux communautaires ; et d) la mise en place d'un système multisectoriel de veille, d'alerte et de prise charge en rapport avec le niveau élevé de risques de violence, d'exploitation et de déplacement auquel font face les enfants dans les zones d'intervention.

29. En plus du plaidoyer et de l'appui aux institutions étatiques, l'UNICEF contribuera au développement des compétences et de la confiance en soi des adolescents, en les dotant de capacités de prévention et de lutte efficace contre les diverses formes de violence et d'exploitation exercées à leur égard ou envers des enfants de leurs communautés. L'accent sera mis sur les adolescentes. Dans les zones d'intervention prioritaires, l'appui inclura des interventions ciblant la promotion de la paix et la cohésion sociale, en collaboration avec le Programme des Nations Unies pour le développement.

Chaque enfant vit à l'abri de la pauvreté

30. Alignée sur la réalisation 3 du Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable, cette composante du programme aidera le pays à réduire le nombre d'enfants vivant en situation de pauvreté monétaire et multidimensionnelle en se basant sur le principe consistant à ne laisser aucun enfant de côté, y compris durant les crises. Cet objectif sera atteint par le renforcement du système de protection sociale et l'appui aux finances publiques (à savoir, financement et exécution des budgets des secteurs sociaux).

31. L'UNICEF contribuera à l'adaptation de la politique nationale de protection sociale et ses différents mécanismes de coordination et de financement, afin qu'ils traduisent les changements économiques et sociaux qu'a entraînés la pandémie de COVID-19, l'accélération des changements climatiques, l'insécurité régionale et l'éventuelle réduction de l'aide au développement. L'UNICEF contribuera aux éléments suivants : a) la production de données probantes pour définir les catégories d'enfants vulnérables oubliés ou exclus ; b) l'élaboration de stratégies de financement et la révision des programmes afin de prendre en compte les vulnérabilités des enfants ; c) la mise à jour du registre des personnes et des ménages ; d) le renforcement de la coordination et l'atténuation des chocs dans le système de protection sociale.

32. L'UNICEF aidera le Gouvernement à améliorer la qualité des dépenses en faveur des programmes sociaux suivants : a) la multiplication des analyses budgétaires des secteurs sociaux, notamment l'impact de la crise du Sahel et des changements climatiques sur les enfants ; b) l'analyse de la progressivité des impôts sur le revenu et leur impact sur les enfants ; et c) la formation des décideurs en appropriation, maîtrise et utilisation des outils de budgétisation des programmes. Au niveau infranational, l'UNICEF contribuera au renforcement des capacités des collectivités locales concernant la production de plans de développement locaux informés par les risques, et de budgets d'investissement communaux qui prennent en compte les enfants, les adolescents et les jeunes. L'UNICEF mettra l'accent sur la participation citoyenne pour une plus grande transparence budgétaire aux niveaux central et local. Le partenariat avec les organisations de la société civile engagées dans ce domaine sera étendu.

Efficacité du programme

33. Le résultat attendu de cette composante du programme est de répondre aux normes d'efficacité et d'efficience pour servir les enfants. Cette composante inclut des volets de planification et de suivi, de recherche et de gestion des connaissances,

de communication, de plaidoyer, de partenariat et de changement social et comportemental. Elle facilitera la coordination entre les composantes sectorielles, et garantira l'assurance qualité grâce à l'utilisation d'approches de gestion axée sur les droits des enfants et les résultats, les principes d'équité sociale et d'inclusion, ainsi que sur la gestion des risques.

34. Elle promeut la participation et la mobilisation des enfants, des adolescents et des jeunes, ainsi que les innovations, la protection contre l'exploitation et les abus sexuels et les actions d'atténuation des changements climatiques.

35. L'UNICEF redoublera d'efforts pour nouer des partenariats stratégiques et mobiliser des ressources en vue d'obtenir des résultats, et de garantir la visibilité. Des possibilités seront explorées, notamment à travers l'initiative « les entreprises au service des résultats », pour de nouveaux partenariats avec les autres entités des Nations Unies, les comités nationaux de l'UNICEF, le secteur privé, la coopération Sud-Sud, les partenaires bilatéraux et multilatéraux et les institutions financières internationales.

Tableau récapitulatif du budget

<i>Composante du programme</i>	<i>(En milliers de dollars des États-Unis)</i>		
	<i>Ressources ordinaires</i>	<i>Autres ressources</i>	<i>Total</i>
Chaque enfant et adolescent survit et s'épanouit	4 640	20 550	25 190
Chaque enfant et adolescent apprend et participe	3 090	8 500	11 590
Chaque enfant est protégé contre la violence et l'exploitation	2 470	2 060	4 530
Chaque enfant vit à l'abri de la pauvreté	2 480	2 560	5 040
Efficacité du programme	2 780	1 250	4 030
Total	15 460	34 920	50 380

Administration du programme et gestion des risques

36. En tant membre de l'équipe de pays des Nations Unies, l'UNICEF contribuera aux trois groupes de résultats et aux projets/programmes conjoints inter-organisations. L'UNICEF est l'organisme chef de file des groupes thématiques des partenaires du développement dans l'éducation et la protection sociale. Il est membre des groupes santé, EAH, genre et droits humains, et décentralisation. Enfin, il est impliqué dans les sous-groupes inter-organisations sur la protection de l'enfance, l'identité juridique et la nutrition. Dans ces instances, l'UNICEF plaidera pour influencer, mutualiser et diriger les ressources en faveur des enfants.

37. Le présent descriptif de programme de pays donne un aperçu de la contribution de l'UNICEF aux résultats nationaux et constitue le principal moyen de rendre compte au Conseil d'administration de la mesure dans laquelle les résultats correspondent aux objectifs fixés et de l'utilisation des ressources allouées au programme au niveau national. Les responsabilités des dirigeants aux niveaux national, régional et du siège en ce qui concerne les programmes de pays sont inscrites dans le programme, les politiques et les procédures opérationnelles de l'organisation.

38. Le Ministère de la planification, du développement et de la coopération est responsable de la coordination du programme de pays et du Comité directeur conjoint du Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable. Ce dernier est composé de ministres des départements clés, de directeurs d'entités des Nations Unies, du secteur privé, d'organisations de la société civile et de partenaires techniques et financiers.

39. Il est par ailleurs soutenu dans sa mission par un comité technique conjoint composé des coprésidents des groupes de résultats et représentants des ministères clés, du président du groupe de suivi et d'évaluation et du bureau du Coordonnateur résident. Cinq groupes de résultats ont été créés pour correspondre aux cinq réalisations du Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable. L'UNICEF est l'organisme chef de file pour les composantes éducation et protection sociale.

40. Dans les situations d'urgence, l'UNICEF assure la coordination des comités Éducation et WASH du groupe inter-organisations. L'UNICEF soutient la mise en place des sous-groupes de la protection de l'enfance et de la nutrition.

41. L'UNICEF continuera à investir dans l'efficacité des systèmes de gouvernance et de gestion, ainsi que dans la gestion des ressources financières et humaines. L'équipe de direction du programme utilisera la programmation informée par les risques et l'analyse des conflits pour faire face aux effets négatifs de la crise économique mondiale, aux changements climatiques, aux épidémies et aux difficultés d'accès aux services sociaux. Les mesures d'atténuation associeront renforcement des mécanismes de suivi et mesures correctrices, notamment la mise au point d'une stratégie de mobilisation de partenariats et de ressources internes et externes en faveur des droits des enfants et des adolescents, fondée sur des approches innovantes, particulièrement avec le secteur privé et les partenaires non traditionnels. L'UNICEF continuera à apporter son soutien en matière de renforcement de la communication, y compris pour la mobilisation des communautés. Les risques d'exploitation et d'abus sexuels seront pris en compte dans le plan de gestion des risques, qui sera révisé annuellement.

42. L'atténuation des risques liés à la gestion, au suivi et à la responsabilité des transferts de fonds et de matériel sera effectuée grâce à la mise en œuvre du plan annuel d'assurance qualité de la politique harmonisée concernant les transferts de fonds. Les risques liés aux capacités des fournisseurs privés à offrir des services et du matériel de qualité à temps seront atténués grâce à la recherche active des prestataires les plus performants, en s'appuyant sur l'expertise de l'UNICEF.

Suivi, apprentissage et évaluation

43. L'UNICEF appuiera les partenaires de mise en œuvre pour une utilisation effective des données, produites par les systèmes de suivi et d'assurance de qualité du programme pour renforcer l'apprentissage, aider à la performance des interventions et éclairer les décideurs au niveau national (politiques, budget, etc.) et local (gestion citoyenne). Des données fiables et désagrégées par sexe, âge, statut de handicap et situation géographique faciliteront le suivi, l'apprentissage et les ajustements nécessaires concernant l'équité et l'accélération des progrès. Les communes et les communautés appuyées par l'UNICEF bénéficieront d'une assistance pour le renforcement de leurs capacités de gestion citoyenne.

44. L'outil principal de suivi de la mise en œuvre sera le cadre de résultats et d'allocation des ressources du programme de pays. Les indicateurs sont sélectionnés à partir de ceux des objectifs de développement durable, du Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable et du Plan stratégique de l'UNICEF.

L'UNICEF travaillera avec les autres entités des Nations Unies pour renforcer la production de données probantes telles que les enquêtes par grappes à indicateurs multiples et les enquêtes démographiques et de santé, qui seront utilisées pour suivre la situation des enfants, des adolescents et des femmes, notamment les plus défavorisés. Les données seront également utilisées pour évaluer les progrès réalisés en rapport avec les programmes régional (résultats clés pour les enfants) et mondial (objectifs de développement durable), soutenir la préparation du rapport sur les droits de l'enfant, ajuster les politiques et les budgets et garantir la redevabilité. Des outils innovants seront utilisés pour le suivi en temps réel et la documentation des bonnes pratiques.

45. Les réunions de planification et de revue seront organisées avec les contreparties nationales et les partenaires de développement, notamment multilatéraux et bilatéraux, pour favoriser le partage des leçons apprises à travers les interventions appuyées par l'UNICEF.

46. L'UNICEF conduira les évaluations prévues dans le plan d'évaluation budgétisé, pour promouvoir la redevabilité et l'apprentissage et déterminer les stratégies susceptibles de porter à l'échelle les interventions pour lesquelles une preuve de concept a été obtenue. Ces évaluations tiendront compte de la contribution programmatique vers l'égalité de genre promue par le pays à travers notamment sa Politique nationale pour l'équité et l'égalité de genre (révisée en 2019), la loi portant protection des apprenants contre les violences à caractère sexuel (adoptée en 2022), et le Programme national de lutte contre les grossesses et mariages des adolescentes (2023-2027). L'UNICEF poursuivra sa collaboration institutionnelle pour le renforcement des capacités nationales en matière d'évaluation et la promotion de l'évaluation des politiques publiques. L'UNICEF établira des plans annuels conjoints pour garantir des investissements judicieux en faveur de la recherche et de l'évaluation.

Annexe

Cadre de résultats et d'allocation des ressources

Programme de coopération entre le Togo et l'UNICEF, 2024-2026

Convention relative aux droits de l'enfant : articles 4 à 6, 7 à 9, 10, 20 à 22, 24, 26 à 28, 29 à 24, 26, 28, 32, 34, 37 à 38, 40.

Priorités nationales : Feuille de route Gouvernementale Togo 2025 (axes stratégiques 1 et 3, ambitions I, II, III et X)

Objectifs de développement durable : 1 à 6, 9, 10, 13, 16, 17

Réalisations énoncées dans le Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable 2023-2026 : Priorités stratégiques 1 à 3

Groupes d'objectifs associés au Plan stratégique de l'UNICEF pour 2022-2025 : 1 à 5.

Réalisations énoncées dans le Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable	Réalisations de l'UNICEF	Principaux indicateurs de progrès, niveaux de référence (NR) et niveaux cibles (NC)	Moyens de vérification	Produits indicatifs énoncés dans le programme de pays	Principaux partenaires ou cadres de partenariat	Montant indicatif des ressources, par réalisation énoncée dans le programme de pays : ressources ordinaires (RO), autres ressources (AR) (en milliers de dollars des États-Unis)		
						RO	AR	Total
Réalisation 2 : D'ici à 2026, les institutions et les communautés gèrent durablement les ressources naturelles et sont plus résilientes aux effets néfastes des changements climatiques et aux risques de catastrophes.	Résultat 1 : D'ici fin 2026, tous les nouveau-nés, les enfants, les adolescents et les femmes, y compris les plus vulnérables, ont un accès équitable et utilisent des services intégrés de santé, de nutrition et d'approvisionnement en	Pourcentage d'enfants de 0 à 11 mois ayant reçu trois doses de vaccin antidiphtérique-antitétanique-anticoquelucheux (DT C) pentavalent, à l'échelle nationale NR : 89 % (2022) NC : 97 % (2026)	Système d'information sanitaire de district version 2 (DHIS 2)	Les filles et les garçons bénéficient d'une couverture vaccinale adéquate et équitable. Les filles, les garçons et les mères ont un accès amélioré aux services préventifs et curatifs de nutrition.	Ministère de la santé, de l'hygiène publique et de l'accès universel aux soins Ministère de l'eau et de l'hydraulique villageoise Ministère de l'environnement et des ressources forestières	4 640	20 550	25 190
		Pourcentage de la population pratiquant la défécation à l'air libre NR : 45,2 % (2021) NC : 41,2 % (2026)	Programme commun OMS/UNICEF de suivi de l'approvisionnement en eau, de l'assainissement	Les mères, les nouveau-nés, les enfants et les adolescents, filles et garçons, ont un	Gavi, l'Alliance du Vaccin			

<p>Réalisation 3 : D'ici à 2026, les populations vivant au Togo, en particulier les plus vulnérables, ont un meilleur accès aux services sociaux de base de qualité et à une protection sociale plus inclusive.</p> <p>Réalisation 4 : D'ici à 2026, les populations vivant au Togo, surtout les plus vulnérables, jouissent de leurs droits et accèdent à des services publics équitables et de qualité à tous les échelons géographiques.</p> <p>Réalisation 5 : D'ici à 2026, les institutions nationales et locales contribuent à plus d'efficacité de la gouvernance, au développement des partenariats et à la cohésion sociale, en vue de renforcer la sécurité, la paix et la résilience</p>	<p>eau, d'assainissement et d'hygiène (EAH) de qualité, et vivent dans un environnement sain et résilient aux changements climatiques y compris durant les situations d'urgence.</p>	<p>Pourcentage de la population ayant accès à des services d'assainissement de base</p> <p>NR : 18,6 % (2021) NC : 22 % (2026)</p>	<p>et de l'hygiène (JMP)</p> <p>JMP</p>	<p>meilleur accès aux interventions sanitaires à fort impact.</p> <p>Les communautés vulnérables, ont un accès équitable aux services EAH de base résilients aux changements climatiques.</p>	<p>Fonds mondial de lutte contre le sida, la tuberculose et le paludisme</p> <p>Organisation mondiale de la Santé (OMS)</p> <p>Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida (ONUSIDA)</p> <p>Programme alimentaire mondial (PAM)</p> <p>Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO)</p> <p>Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD)</p> <p>Organisation internationale du Travail</p> <p>Banque mondiale</p> <p>Agence française de développement (AFD)</p> <p>Agence allemande de coopération</p>			
		<p>Pourcentage de la population utilisant des services de base d'approvisionnement en eau potable</p> <p>NR : 38 % (2021) NC : 74,6 % (2026)</p>	<p>JMP</p>					
		<p>Pourcentage d'enfants de 6 à 23 mois recevant la diversité alimentaire minimale</p> <p>NR : 18,6 % (2017) NC : 25 % (2026)</p>	<p>Enquête par grappes à indicateurs multiples (MICS) 6</p>					

des populations.					internationale (GIZ) Organisations non gouvernementales (ONG) Secteur privé Universités Instituts de recherche			
Réalisation 2 : D'ici à 2026, les filles et les garçons, surtout les plus vulnérables, achèvent leur enseignement primaire, accèdent à l'enseignement secondaire/le terminent et acquièrent les compétences nécessaires pour leur avenir dans un environnement sain, protecteur, inclusif et résilient, y compris en situation d'urgence.	Proportion d'enfants qui achèvent le cycle d'éducation primaire et les deux cycles d'enseignement secondaire 2 (incluant l'enseignement technique et professionnel) Primaire NR : 88,7 % (filles : 86,5 % ; garçons : 90,9 % NC : 94 % (filles : 92 % ; garçons : 96 %) (2026) Premier cycle du secondaire NR : 62,7 % (filles : 62,5 % ; garçons : 62,8 %) NC : 64 % (filles : 62 % ; garçons : 66 %) (2026) Deuxième cycle du secondaire NR : 27,2 % (filles : 21,6 % ; garçons : 32,7 %) NC : 30 % (filles : 28 % ; garçons : 38 %) (2026)	Système d'information sur la gestion des établissements d'enseignement (EMIS)	Les services préscolaires sont renforcés, aux niveaux central et décentralisé. La gestion du système éducatif et la qualité des apprentissages sont renforcées. Les services éducatifs sont inclusifs et adaptés aux vulnérabilités des enfants et des adolescents. Les communautés et les parents œuvrent en faveur de la scolarisation de tous les enfants, y compris les plus vulnérables.	Ministères chargés de l'éducation Ministère de l'action sociale, de la promotion de la femme et de l'alphabétisation PAM Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture Haut-commissariat des Nations Unies pour les réfugiés PNUD Banque mondiale GIZ AFD ONG Universités	3 090	8 500	11 590	

		<p>Pourcentage d'enfants atteignant le niveau minimum de compétence en français et en mathématiques en fin de primaire (examens)</p> <p>NR : Français : 59 % ; mathématiques : 61 % (2021) NC : Français : 63 % ; mathématiques : 65 % (2026)</p>	EMIS		Secteur privé			
	<p>Réalisation 3 : D'ici à 2026, plus d'enfants et adolescents, en particulier les plus vulnérables, sont mieux protégés contre les violences (y compris celles fondées sur le genre), l'exploitation, les abus, la négligence et les pratiques néfastes, grâce aux services de protection multisectoriels et interopérables, et aux services de justice adaptés aux enfants.</p>	<p>Nombre d'enfants victimes de violence, d'exploitation, d'abus et de négligence ayant eu accès à des services sanitaires, sociaux ou judiciaires/d'application de la loi</p> <p>NR : 5 020 (2022) NC : 7 935 (2026)</p>	Rapports des partenaires	<p>Le système de protection de l'enfance est renforcé pour prévenir les cas de violence et y répondre.</p> <p>Les enfants et les adolescents préviennent les violences et assurent la promotion de la paix.</p> <p>Les collectivités territoriales et les services décentralisés sont en mesure de délivrer des documents d'état civil aux enfants.</p>	<p>Ministère de la santé, de l'hygiène publique et de l'accès universel aux soins</p> <p>Ministère de l'action sociale, de la promotion de la femme et de l'alphabétisation</p> <p>Ministère de l'administration territoriale, de la décentralisation et du développement des territoires</p> <p>Ministère de la justice</p> <p>Ministère de la sécurité et de la protection civile</p> <p>Ministère des armées</p> <p>PNUD</p>	2 470	2 060	4 530
		<p>Pourcentage d'établissements de santé disposant d'une interopérabilité entre le système de santé et le système d'enregistrement des faits d'état civil pour faciliter l'enregistrement des naissances</p> <p>NR : 11 % (2022) NC : 40 % (2026)</p>	DHIS2					

					HCR Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP) Union européenne ONG			
	<p>Réalisation 4 : D'ici fin 2026, les filles et les garçons sont moins pauvres sur le plan monétaire et multidimensionnel et bénéficient d'une protection sociale qui contribue à leur résilience.</p>	<p>Proportion des dépenses publiques allouées aux services essentiels (éducation, santé, protection sociale)</p> <p>NR : Éducation : 13,4 % ; santé : 9 % ; protection sociale : 3,9 % (2023) NC : Éducation : 15 % ; santé : 11 % ; protection sociale : 5 % (2026)</p>	Lois des finances	<p>Les institutions chargées de la protection sociale assurent la gestion efficace du système national de protection sociale.</p> <p>Les institutions chargées de la planification et de la budgétisation des secteurs sociaux mettent au point des budgets-programmes et mobilisent des financements.</p>	<p>Ministère de la planification du développement et de la coopération</p> <p>Ministère de l'action sociale, de la promotion de la femme et de l'alphabétisation</p> <p>Ministère du développement à la base, de la jeunesse et de l'emploi des jeunes</p> <p>Ministère de l'administration territoriale, de la décentralisation et du développement des territoires</p> <p>Ministère de l'économie et des finances</p> <p>Institut national de la statistique et des études économiques et démographiques (INSEED)</p>	2 480	2 560	5 040
		<p>Proportion des enfants couverts par des socles et/ou systèmes de protection sociale</p> <p>NR : 48 % (2022) NC : 51 % (2026)</p>	<p>Rapport annuel de l'Agence nationale d'appui au développement à la base</p> <p>Rapport du Programme School Assur</p>					

					<p>PAM</p> <p>PNUD</p> <p>FAO</p> <p>FNUAP</p> <p>Fonds monétaire international</p> <p>Banque mondiale</p> <p>Union européenne</p> <p>GIZ</p> <p>AFD</p>			
	<p>Réalisation 5 : Le programme est conçu et géré de manière efficace, respecte des normes de programmation de qualité et obtient des résultats pour les enfants dans le cadre du développement et de l'aide humanitaire.</p>	<p>Pourcentage d'indicateurs clés de performance atteints</p> <p>NR : 88 % (2022) NC : 100 % (2026)</p>	InSight	<p>Le personnel et les partenaires de l'UNICEF planifient, gèrent, et suivent efficacement l'exécution du programme.</p> <p>Le personnel et les partenaires de l'UNICEF disposent d'outils, de conseils et de ressources adéquates pour un plaidoyer et des partenariats efficaces sur les questions relatives aux droits de l'enfant avec les parties prenantes, même en situation d'urgence.</p> <p>Les populations ont les connaissances et les compétences nécessaires pour lutter contre les</p>	<p>Ministère de la santé, de l'hygiène publique et de l'accès universel aux soins</p> <p>Ministère de la planification du développement et de la coopération</p> <p>Ministère de la communication et des médias</p> <p>Ministère de l'action sociale, de la promotion de la femme et de l'alphabétisation</p> <p>INSEED</p> <p>Universités</p> <p>Médias</p>	2 780	1 250	4 030
		<p>Pourcentage de ressources (autres que les ressources de base) mobilisées par rapport au plafond approuvé</p> <p>NR : 81 % (2023) NC : 90 % (2026)</p>	InSight					

				normes sociales et de genre préjudiciables. Les institutions gouvernementales, les partenaires et les communautés sont équipés pour s'attaquer aux principaux facteurs de vulnérabilité et renforcer la résilience aux chocs.	Personnes d'influence Secteur privé			
Montant total des ressources						15 460	34 920	50 380